

	Accompagnement technique :	Réalisation de l'étude :
	<p align="center"><b>SYNDICAT CHÈRE DON ISAC</b></p>	

# Notice Inventaire bocager

**Dans quel cas de figure les entités sont-elles cartographiées ?**

On cartographie les entités	On ne cartographie pas les entités
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Interface Agricole/Agricole</li> <li>✓ Interface Agricole/Boisement (dans les cas où une gestion différenciée existe entre le boisement et la haie périphérique)</li> <li>✓ Interface Agricole/Eau (linéaire ou surfacique)</li> <li>✓ Interface Agricole/Zone urbanisée</li> <li>✓ Interface Agricole/Voirie</li> </ul>	<p>A l'intérieur des zones urbanisées, ou plus globalement lorsque l'entité ne se trouve pas à l'interface d'une zone agricole (ou une zone susceptible de le redevenir agricole dans un futur proche).</p>



# Quels sont les éléments cartographiés ?

## Haies

- entité linéaire à plat, en creux ou sur talus,
- végétation arbustive et/ou arborescente + éventuellement autres ligneux
- emprise maximale en largeur  $\leq 10$  mètres



## Talus

- levée de terre linéaire,
- hauteur  $\geq 50$  cm

## Alignements d'arbres

- linéaires bocagers constitués d'essences arborées
- sans liaison arbustive



## Surfaces boisées

- entités surfaciques où la couverture en essences arborées  $> 10\%$
- ne concernent pas les parcelles de landes et fourrés sans essence arborée
- entité linéaire boisée  $> 10$  m = surface boisée



## Arbres isolés

- arbres (ou petits groupements d'arbres) de taille significative,
- isolés et en dehors des aires urbanisées

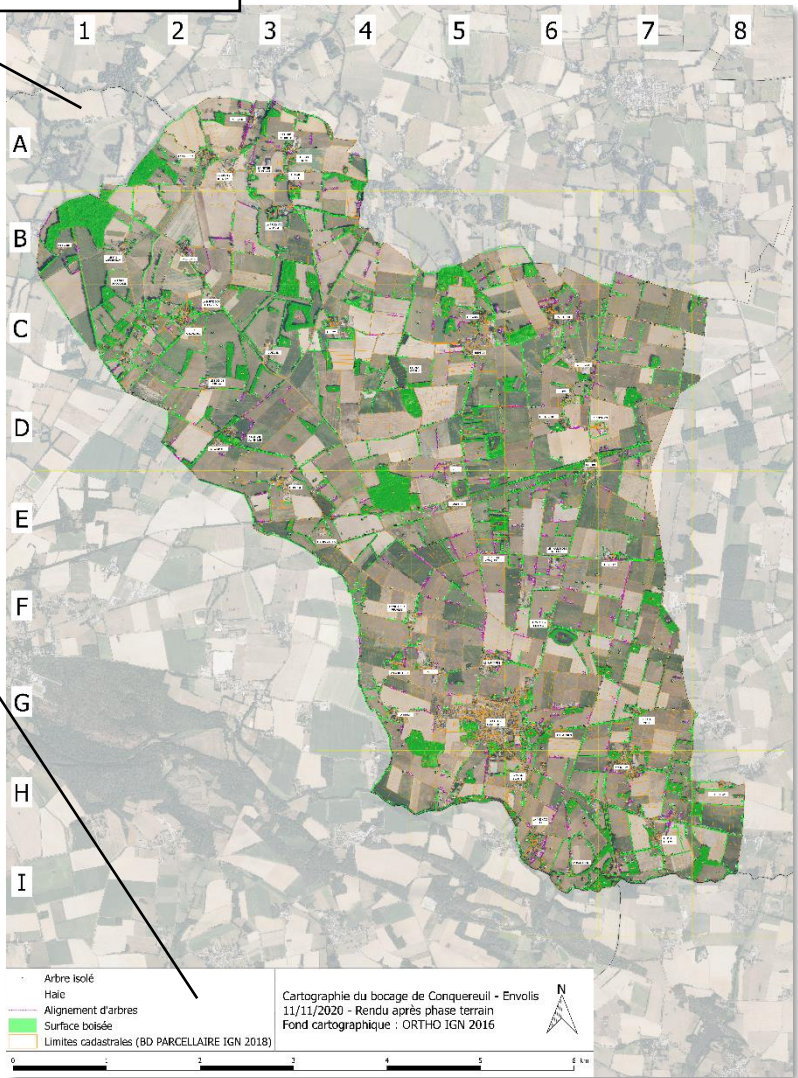


# Documents mise à disposition pour la consultation

**Matrice** par système « LETTRE + CHIFFRE » pour identifier les secteurs dans vos remarques

**CARTE**

Légende de la carte



**CAHIER DE DOLEANCES**

SYNDICAT CHÈRE

**Feuille de recueil de remarques**  
**Consultation de la carte du pré-inventaire bocager**  
 Commune de FEGREAC

Veuillez laisser vos questions et/ou remarques concernant les éléments bocagers (haies, talus, alignements d'arbres, arbres isolés) identifiés sur la carte.  
 Vos remarques seront examinées par le Bureau d'études et pourront faire l'objet d'un échange voire d'une contrevisite si nécessaire.

DATE de dépôt de la remarque	N° de l'élément (obligatoire)	Nom du secteur (ex: A3)	Nom et prénom de l'auteur de la remarque	Adresse	Numéro de téléphone	Adresse mail	Question / remarque / motif de la demande

